académies
Clermont-Ferrand
Grenoble
Lyon

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
100% nature

Mesdames et Messieurs les Proviseurs,
Mesdames et Messieurs les Principaux,
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'académie.

Le 1er avril 2019

Mesdames, Messieurs les proviseurs,
Mesdames, Messieurs les principaux,
Mesdames, Messieurs les directeurs de CIO,

Une orientation réussie des élèves est un enjeu majeur des missions confiées à l'ensemble de la communauté éducative, au collège comme au lycée. Le parcours Avenir doit permettre aux élèves, dans un monde du travail en constante évolution, de se familiariser progressivement avec l'environnement socio-économique qui les entoure. Il doit initier une démarche d'orientation active et contribuer ainsi à la réussite scolaire et professionnelle de chacun d'entre eux. Ce parcours doit également développer chez les élèves la compétence à s'orienter tout au long de la vie.

En ce qui concerne plus spécifiquement le second cycle de l'enseignement secondaire, la réforme du lycée général et technologique et la transformation de la voie professionnelle vont donner à l'élève plus de temps pour faire ses choix et favoriser sa réussite. L'accompagnement à l'orientation, mis en œuvre pour les classes de seconde dès la rentrée 2018, prépare en effet les élèves à l'entrée en classe de première et à leurs choix de spécialités en voie générale ou de série en voie technologique. Dans la voie professionnelle, l'accompagnement renforcé et les horaires conséquents qui y seront consacrés dès la rentrée 2019 permettront aux élèves et apprentis d'affiner progressivement leur projet de formation

Dans ce contexte renouvelé, la Région se voit confier, par la loi du 5 septembre 2018, la responsabilité d'organiser « des actions d'information sur les métiers et les formations, sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en direction des élèves et de leur famille, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires ». Il lui revient désormais d'élaborer « la documentation de portée régionale sur les enseignements et les professions » et, en lien avec les services de l'Etat, diffuser l'information et la mettre à disposition des établissements de l'enseignement scolaire et supérieur.

Naturellement une collaboration existe d'ores et déjà entre la Région, les Rectorats et la DRAAF, notamment en ce qui concerne l'organisation de salons et forum, le développement de la relation école-entreprises et la lutte contre le décrochage scolaire.

L'année 2019 sera l'occasion de la conforter et de lui donner une dimension nouvelle.

Six lignes directrices seront mises en avant pour structurer notre action commune au service de l'orientation des jeunes :

- Assurer une offre de service « Information - Orientation » pour tous, notamment en rendant l'offre sur l'ensemble des territoires plus lisible et plus facilement mobilisable.
- Intégrer à une démarche pédagogique d'accompagnement à l'orientation structurée et progressive les actions d'information les plus pertinentes dans le cadre des projets d'établissement.
- Sécuriser les choix d'orientation professionnelle, en impliquant les familles dans l'accompagnement de leurs enfants.
- Fluidifier le parcours vers la formation et l'emploi, en renforçant les liens avec le monde économique et la connaissance par les élèves de leur environnement (offre de formation, débouchés professionnels…).
- Moderniser l'approche et les pratiques en développant des outils et plateformes numériques et en partageant les ressources, en complémentarité avec les actions d'information et d'orientation existantes.
- Assurer une veille et une actualisation régulière des informations en consolidant la convergence des données publiques et privées disponibles.

Pour nourrir ces orientations, une première étape construite en commun est engagée par la Région et les autorités académiques sur la base d'un questionnaire en ligne. Ce dernier, adapté en fonction du profil du répondant, s'adresse, d'une part, aux jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, apprentis...), d'autre part, aux acteurs de l'orientation dont vous êtes un élément majeur. Elle a pour objectif de recueillir vos contributions et l'expression de vos attentes en matière d'appui à la mise en œuvre de vos missions. Nous vous invitons à y participer activement et à inciter vos équipes et vos élèves à se saisir de cette opportunité unique.

L'enquête est accessible (jusqu'au 5 mai inclus) *via* le lien suivant :
www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/consultation_orientation_2019

Nous ne manquerons pas de vous faire part des résultats de cette consultation. Ils permettront de mettre en œuvre un plan d'action ambitieux mobilisant vos qualités d'accompagnement et les initiatives des porteurs de projets locaux.

Sûrs de votre mobilisation au service de l'orientation des jeunes, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Rectrice de la région académique Rectrice de l'académie de Lyon Chancelière des Universités	Le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes	Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Marie-Danièle CAMPION	Laurent WAUQUIEZ	MICHEL SINOIR